

CONVENTION ENTRE LA FEDERATION DE PARENTS D'ELEVES DE
L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DE PUTEAUX ET LA COMMUNE

Vu le rapport établi par le Directeur du Service Enseignement en date du 1^{er} Juin 2006,

Vu le rapport établi par le Directeur Général des Services en date du 1^{er} Juin 2006,

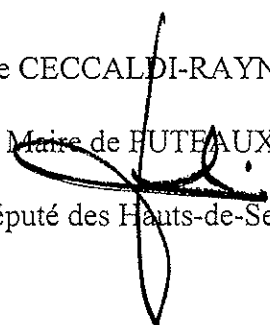
Je propose au Conseil Municipal :

- D'attribuer une subvention de quatre mille euros (4 000 €) à la PEEP de PUTEAUX.
- D'approuver le projet de convention à passer avec la PEEP.
- De m'autoriser à signer ladite convention ou d'autoriser mon représentant à signer, en mon nom et pour le compte de la Ville, ladite convention.

Joëlle CECCALDI-RAYNAUD

Maire de PUTEAUX

Député des Hauts-de-Seine



CONVENTION ENTRE LA FEDERATION DES PARENTS D'ELEVES DE
L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DE PUTEAUX ET LA COMMUNE DE PUTEAUX

RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Vu le rapport établi par le Directeur du Service Enseignement en date du 1^{er} Juin 2006,

Je propose à Madame le Maire de soumettre au Conseil Municipal les décisions suivantes :

- Attribuer une subvention de quatre mille euros (4 000 €) à la PEEP de PUTEAUX.
- Approuver le projet de convention à passer avec la PEEP.
- Autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

Christian OLLIVIER

Directeur Général des Services

CONVENTION ENTRE LA FEDERATION DES PARENTS D'ELEVES DE
L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DE PUTEAUX ET LA COMMUNE DE PUTEAUX

RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE ENSEIGNEMENT

La Ville de Puteaux souhaite soutenir les diverses actions menées par la Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (PEEP) en faveur des élèves scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de la Ville.

Aussi, un projet de convention a été établi afin de préciser les actions qui participent à l'épanouissement des enfants scolarisés dans les écoles putéoliennes pour lesquelles la Ville apporte son soutien (lutte contre la dyslexie, gestion des conflits, appui aux projets scolaires, mise en place de partenariat avec les associations d'handicapés).

Cette convention conclue pour l'année 2006 expire au 31 décembre 2006.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'attribuer une subvention de quatre mille euros (4 000 €) à la PEEP de PUTEAUX.
- D'approuver le projet de convention à passer avec la PEEP.
- D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

Elisabeth LE BIHAN

Directeur du Service Enseignement



PROJET

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif pour l'exercice 2006,

Vu la demande de subvention formulée par la Fédération de Parents d'Elèves de l'Enseignement Public de Puteaux (PEEP),

Vu l'intérêt public des actions menées par cette fédération en faveur des enfants scolarisés,

Vu le projet de convention définissant les actions soutenues par la Ville, ci-annexé,

Vu les rapports ci-annexés,

DELIBERE

ARTICLE 1 :

Décide d'accorder une subvention de quatre mille euros (4 000 €) à la PEEP de PUTEAUX.

ARTICLE 2 :

Approuve le projet de convention définissant les actions soutenues par la Ville.

ARTICLE 3 :

Autorise Madame le Maire ou son représentant légal à signer ladite convention.

ARTICLE 4 :

La dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2006 – chapitre 65 – compte 6574 subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé.